unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca
Conseil central du Montréal métropolitain CSN

Octobre 2010
Volume 24, numéro 8

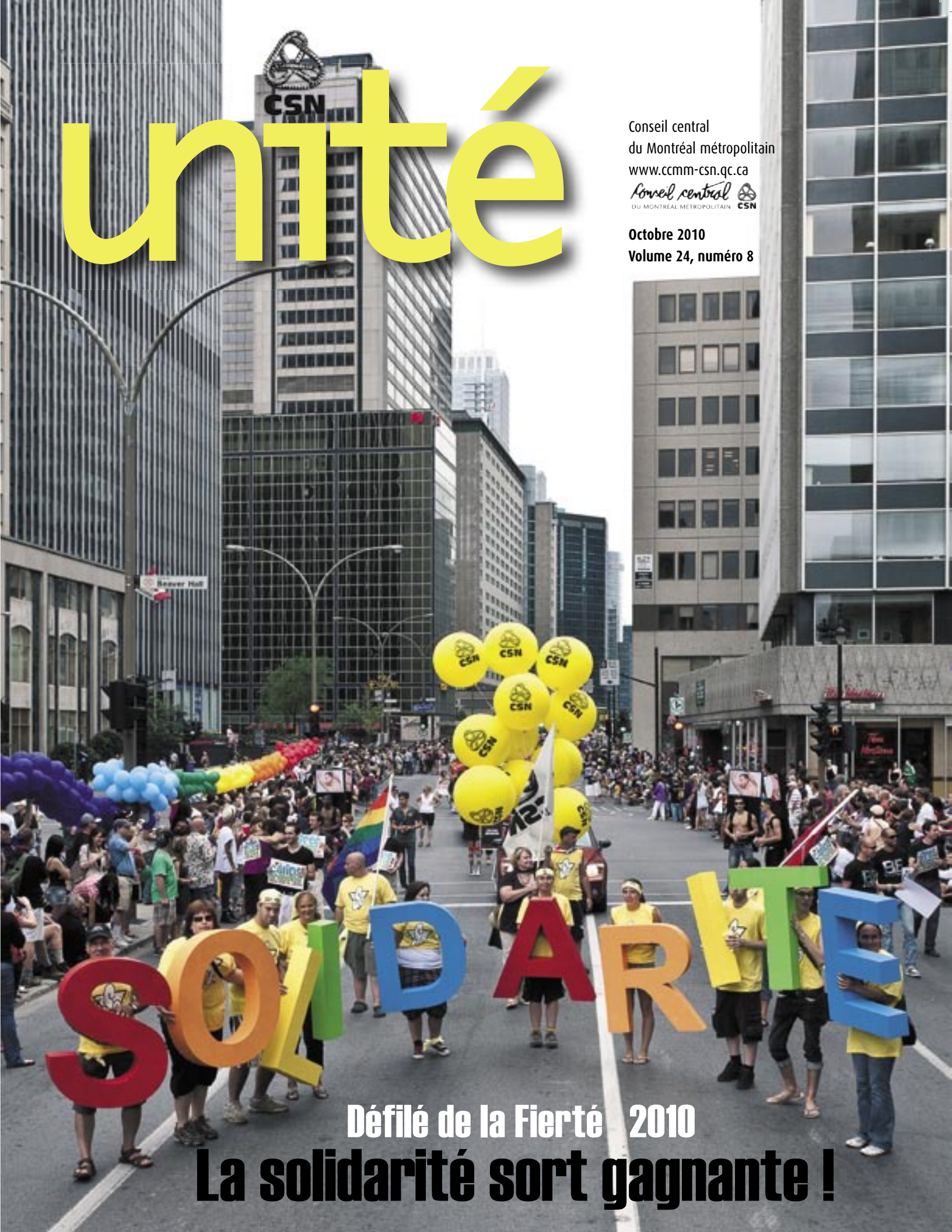

Défilé de la Fierté 2010

La solidarité sort gagnante !

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain - CSN
est publié à 2800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable :
Dominique Daigneault
Coordination et rédaction :
Anne Leblanc
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Julie Bilodeau
Photographies : Michel Giroux, Alain Décarie, Annick MH De Carufel
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
julie.bilodeau@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2026
Télécopieur : 514 598-2020

À l'agenda

Octobre

12, 13 et 14
Éxécutif syndical I

6
Assemblée générale

25, 26 et 27
Union executive II

21
Secrétariat

20
Comité de surveillance

25 et 26
Délégué-es syndicaux

16, 17 et 23, 24
Préparation à la retraite

13 et 14
Les réseaux d'entraide

20 et 21
Initiation à la santé sécurité du travail

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Un automne rempli d'actions

Gaétan Châteauneuf, président du conseil central, a souhaité la bienvenue aux délégué-es à l'assemblée générale de la rentrée, tenue le 8 septembre. Il a souligné avec satisfaction la présence de plusieurs nouveaux visages, signe positif du renouvellement des délégations.

Après avoir fait un survol des sujets qui ont occupé le conseil central durant la période estivale, entre autres, l'entente de principe dans les secteurs public et parapublic, le règlement chez Héma-Québec, les arrestations massives lors du G20 à Toronto, l'entente de principe dans la construction et les nombreuses frasques antisyndicales de Pierre Karl Péladeau, Gaétan Châteauneuf n'a pas manqué d'annoncer un automne rempli d'actions!

Tout d'abord, la modernisation de la loi anti-briseurs de grève sera un dossier important au conseil central et à la CSN, mais toute une palette d'événements retiendront notre attention et nos énergies dans les mois à venir : la Marche mondiale des femmes 2010, la Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail, le dossier des gaz de schiste, la campagne sur les finances publiques et la constitution du réseau de la solidarité, pour ne nommer que ceux-là.

Les visages de la solidarité

Dévoilement de la mosaïque

Manon Perron, trésorière, était heureuse de procéder au dévoilement de la mosaïque *Les visages de la solidarité*. Créée à partir des quelque 300 photographies prises lors du 34e congrès par les lock-outés du *Journal de Montréal*, la mosaïque reproduit le visage de Michel Chartrand, figure marquante du syndicalisme au Québec. Une délégation du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal–CSN (STIJM–CSN) était présente pour recevoir, en plus d'un exemplaire de l'œuvre, un chèque de 3000$ représentant la somme des dons récoltés lors de l'événement. Raynald Leblanc, président du STIJM–CSN, a chaleureusement remercié tous les donateurs et toutes les donatrices ainsi que les artisans de ce projet. Un très beau moment…

La Loi 101 n'est pas à vendre

Tel est le titre d'un grand spectacle qui aura lieu, le 18 septembre à Montréal, afin de promouvoir le respect de la *Charte de la langue française*. Organisé par la Coalition contre le projet de loi 103, dont la CSN est membre, cet événement sera une des nombreuses tribunes utilisées pour contrer l'adoption de ce projet. Claudette Carbonneau, présidente de la CSN, accompagnée de Julie Audet, du Service des relations du travail de la CSN, est venue expliquer en quoi le projet de loi 103 est inacceptable.

Ce projet de loi vient fragiliser la *Charte de la langue française* parce qu'il permettrait aux parents plus fortunés d'acheter un passage à l'école publique anglaise pour leur enfant, ses frères et sœurs et leurs descendants s'ils ont les moyens de les inscrire dans une école privée non subventionnée. Au lieu de prendre une décision courageuse et rigoureuse, soit celle d'assujettir ces écoles à la Loi 101, la ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, a choisi d'élaborer de nouvelles règles qui n'aident en rien au respect de la politique linguistique du Québec.

Politique d'approvisionnement responsable

Dominique Daigneault, secrétaire générale, a présenté le projet de Politique d'approvisionnement responsable (PAR) du CCMM–CSN. La PAR est un outil dont l'objectif est de s'assurer que les fournisseurs avec lesquels le CCMM–CSN transige respectent les droits humains fondamentaux et l'environnement. Après une période de questions et de commentaires fort pertinents, la PAR a été adoptée telle que proposée.

L'assemblée s'est conclue par l'élection des membres de la délégation du CCMM–CSN au conseil confédéral de la CSN et par l'annonce de plusieurs événements sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir !

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe plus de 94000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

Moderniser la loi anti-briseurs de grève, ça presse!

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

Cet été, les jeunes libéraux ont soulevé la colère du Conseil du patronat du Québec (CPQ) avec leur proposition visant la modernisation de la loi anti-briseurs de grève. Dans les faits, cette modernisation est rendue nécessaire par les progrès technologiques qui, entre autres, permettent le travail à distance, au-delà des lieux physiques de l'entreprise. La loi, telle qu'adoptée en 1977, n'est plus adaptée aux réalités actuelles du monde du travail, particulièrement dans le secteur des médias. Le lock-out au *Journal de Montréal*, qui n'en finit plus de sévir, est un exemple patent de cette nécessité.

Une résistance de mauvaise foi

Les arguments développés par le CPQ et autres ténors de la droite ne tiennent pas la route. Ceux-ci soutiennent que tout projet visant à combler les trous dans la loi aurait des effets néfastes sur l'économie du Québec et que cette loi contribue déjà au fait que le Québec peine à embarquer dans le train de la prospérité économique. Dans une lettre ouverte publiée le 25 août, la CSN, la FTQ, la CSQ et la CSD rétorquaient que : « *Prétendre que le code québécois du travail constitue une attaque en règle contre la compétitivité de notre économie ne tient pas la route. Une meilleure répartition de la richesse, des services publics qui assurent une meilleure égalité des chances sont parmi les facteurs qui ont permis au Québec de mieux se tirer de la crise que ses voisins canadiens et américains. Pourquoi remettre en question une formule gagnante?* » En fait, l'enjeu majeur est d'un autre ordre. Pour une partie des classes dirigeantes, l'existence même de la notion de « briseur de grève » et les dispositions de la loi qui en découlent créent un déséquilibre en faveur des syndicats dans les relations de travail au Québec et par conséquent, il faudrait en revoir la pertinence. Ce qui les choque, c'est que cette loi protège les droits des travailleuses et des travailleurs qui exercent leur droit de grève pour établir le rapport de force nécessaire à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Loi anti-briseurs de grève ou loi de la jungle ?

Au cours d'un conflit de travail, que ce soit une grève ou un lock-out, qui peut rester insensible quand une autre personne fait sa « job » à sa place? Les sentiments de colère et d'impuissance que ces situations génèrent empoisonnent littéralement les conflits de travail. La loi anti-briseurs de grève québécoise a été adoptée à la suite d'une série de conflits de travail longs et difficiles, dont celui de la United Aircraft (aujourd'hui la Pratt et Whitney) et celui de la Robin Hood qui fut marqué par une fusillade. Sans cette loi, c'est celle de la jungle qui sévit et les patrons laissent les conflits s'éterniser. C'est d'ailleurs encore le cas pour les travailleuses et les travailleurs sous juridiction fédérale. Parlez-en aux gens de Cargill sur la Côte-Nord qui ont été plus de 38 mois en lock-out à la fin des années 1990 et début 2000.

La lutte pour la protection des droits des travailleuses et des travailleurs qui exercent leur droit de négocier doit être une priorité pour le mouvement syndical et celle-ci nécessitera un plan d'action énergique et unitaire. La modernisation de la loi anti-briseurs de grève québécoise et l'adoption d'une telle loi au fédéral devront être au centre de cette lutte. La question était d'ailleurs à l'ordre du jour du conseil confédéral de la CSN de septembre. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne connaissions pas la teneur des propositions mais il est clair que la CSN ainsi que le Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal–CSN comptent profiter de l'ouverture de l'Assemblée nationale, le 21 septembre, pour augmenter la pression. Nos actions devront se poursuivre jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction.

C'est une question de respect !

Santé et sécurité au travail

Publicisez vos bons coups

Le travail accompli depuis de nombreuses années par la CSN, les fédérations et les conseils centraux dans le dossier de la santé et la sécurité a, sans nul doute, contribué à l'amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail. Mais il n'est pas rare, encore aujourd'hui, de voir des employeurs faire preuve de négligence et d'improvisation mettant ainsi en danger la santé, l'intégrité physique et la vie des travailleuses et des travailleurs.

Il faut donc poursuivre le travail sur l'élimination des dangers à la source et continuer à demander l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* à tous les secteurs d'activité. Il faut aussi maintenir ou augmenter l'action syndicale en prévention, par exemple en négociant des clauses de conventions collectives qui permettent des libérations syndicales pour agir en santé et sécurité. Aussi, le Comité d'action en santé et sécurité du CCMM–CSN convie les syndicats à organiser une activité locale pour souligner la *Semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail* qui se tiendra cette année du 24 au 30 octobre. Le comité encourage aussi les syndicats à inviter les représentantes et les représentants du conseil central et des fédérations à se rendre sur les lieux de travail afin de recueillir des solutions aux problèmes et de relever des initiatives positives … Vos bons coups, on veut les connaître !

Défendre le droit à un travail décent

Défendre le droit à une vie décente

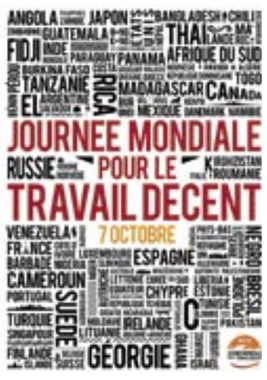

Bien que plusieurs parlent de reprise économique, peu de signes indiquent la fin de la crise de l'emploi. Rappelons que depuis 2008, année du déclenchement de la crise, 34 millions d'emplois ont été supprimés et 64 millions de personnes ont été plongées dans la pauvreté extrême, et ce, partout sur la planète. C'est pourquoi, la Confédération syndicale internationale (CSI), dont la CSN est membre, invite les organisations syndicales à souligner la Journée mondiale pour le travail décent (JMTD) qui se tient le 7 octobre.

Les trois messages fondamentaux lancés par la CSI à l'occasion de la JMTD 2010 sont les suivants : La croissance et des emplois décents sont essentiels pour combattre la crise et mettre un terme à la pauvreté, des services publics de qualité sont essentiels à une vie décente et ne doivent pas être réduits au nom d'un assainissement budgétaire, le secteur financier doit payer les dégâts qu'il a causés et doit œuvrer pour servir l'économie réelle et répondre aux besoins humains.

Surveillez les activités régionales en communiquant avec le conseil central, au 514 598-2021 ●

Défilé de la Fierté 2010

La reconnaissance de nos héros !

Fidèles à leur habitude, la CSN et le Conseil central du Montréal métropolitain ont participé, le 15 août, au Défilé de la Fierté LGBT. Sur une très longue distance, le boulevard René-Lévesque a été envahi par les couleurs, les sons et les costumes distinctifs à cet événement, et ce, au grand plaisir des milliers de spectateurs massés sur les trottoirs.

Invités par les organisateurs du défilé à aborder le thème des *Super-héros*, la CSN et le CCMM ont honoré les leurs : les travailleuses et les travailleurs qui luttent au quotidien contre l'homophobie et les discriminations envers les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres. Le char allégorique animé par des militantes et militants personnifiant différents métiers n'est pas passé inaperçu ! En effet, le cortège syndical a été remarqué et applaudi tout au long du parcours. La trame musicale renouant avec les airs des héros de l'enfance que sont les Batman, Goldorak ou encore le Capitaine Flam, a été reprise en chœur par les spectateurs. De plus, des lettres aux couleurs de l'arc-en-ciel formant un énorme « SOLIDARITÉ » ont déclenché maints « So, So, So, Solidarité ! », slogan peu habituel dans de telles manifestations.

Cette année, le comité organisateur voulait que le défilé soit, bien entendu,

festif et qu'il représente les spécificités de la communauté LGBT mais il souhaitait aussi que les luttes, grandes ou petites, menées depuis des décennies pour la reconnaissance et le respect des droits soient reflétées dans les célébrations. Les paillettes, les plumes et les décolletés plongeants ne sont pas les uniques démonstrateurs de l'affirmation des membres de la communauté LGBT. Chaque jour, des hommes et des femmes se battent dans leur milieu de travail, leur famille, devant les tribunaux ou toute autre instance publique pour que les différences soient traitées avec respect plutôt que d'être sources de discrimination.

Alliant originalité, sens de la fête et reconnaissance, la CSN et le CCMM se sont distingués lors du défilé, à tel point que le jury leur a décerné le prix de la « Meilleure interprétation de la thématique 2010 ».

Bravo !

http://www.youtube.com/watch?v=l30dnk0ZSKU

Colloque conciliation travail-famille-études

PRENDRE LE TEMPS

Les 23 et 24 novembre 2010, à la Tour de Montréal (Stade Olympique).

Organisé par le comité Condition féminine du CCMM–CSN.

Coût : 40 $

Pour vous inscrire, contactez Hélène Gauthier au 514 598-2021

Négociation dans la construction

Une alliance qui fait la différence

Les travailleurs en pleine manifestation

Le 26 août dernier, l'Alliance syndicale, composée de la CSN-Construction, de la CSD-Construction, du Conseil provincial international de la construction, du Syndicat québécois de la construction et de la FTQ–Construction qui s'est jointe à la coalition en cours de négociation, a conclu une entente de principe avec l'Association de la construction du Québec (ACQ). Résultat d'une longue et difficile ronde de négociation, cette entente prévoit des améliorations à la convention collective des secteurs institutionnel-commercial et industriel. Le lendemain matin, une entente est intervenue avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) qui couvre le secteur résidentiel. Le secteur du génie civil et de la voirie avait aussi une entente en poche.

Le contrat de travail était échu depuis le 30 avril 2010. Les négociations piétinaient à tel point que les travailleurs avaient voté en faveur d'une série de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève. Devant l'entêtement des employeurs, l'Alliance syndicale n'a eu d'autre choix, au retour des vacances, que de mobiliser ses membres. Des débrayages ont eu lieu sur les chantiers et des manifestations se sont tenues devant les bureaux des patrons de l'industrie. La menace de grève planait et les syndiqués, bien que soucieux face au déclenchement d'un conflit de travail, étaient déterminés à aller jusqu'au bout pour se faire respecter. La mobilisation, la détermination et la force de l'Alliance ont eu gain de cause.

Bonifications importantes

Les ententes de principe prévoient, entre autres, des bonifications importantes dans le régime de retraite, des augmentations de salaires satisfaisantes et, modalité importante pour les travailleurs du secteur résidentiel, ceux-ci verront, pour la première fois, leur salaire augmenter en même temps que celui de tous les autres travailleurs. Auparavant, ces augmentations entraient en vigueur huit mois plus tard.

En septembre, une série d'assemblées générales des syndicats membres de la CSN–Construction se sont tenues pour la ratification des ententes de principe. Au moment d'écrire ces lignes, les résultats de cette étape importante dans la conclusion de la négociation n'étaient pas encore connus.

Dans la région du Montréal métropolitain, ce sont 3000 travailleurs syndiqués à la CSN–Construction qui bénéficieront des nouvelles conditions de travail ●

Alliance syndicale CONSTRUCTION
Conseil provincial (International) • CSD Construction • CSN-Construction • Syndicat québécois de la construction • FTQ-Construction
Conseil Provincial International Construction · CSD Construction · CSN CONSTRUCTION · Syndicat Québécois de la Construction · FTQ
www.infosnegos.qc.ca

Coach Canada

Le chemin est sinueux !

Les quelque 115 employé-es de Coach Canada, chef de file dans le transport par autobus, mènent depuis le 14 octobre 2009 une lutte pour la reconnaissance syndicale. Comme nous le rapportions dans notre édition de mai dernier, depuis le premier jour de l'accréditation l'employeur refuse de reconnaître le choix des travailleurs : un syndicat CSN ! Malgré plusieurs embûches, les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Coach Canada–CSN (STTCC–CSN) persévèrent et confirment à l'employeur que, dans ce dossier, ils sont derrière le volant !

Sur le front juridique

Des gains importants ont été faits par le syndicat sur le front juridique. Depuis novembre 2009, date de la première contestation de l'accréditation par les parties adverses, toutes les décisions rendues sont en faveur du STTCC–CSN, que ce soit pour accueillir des plaintes de pratiques déloyales ou pour confirmer l'accréditation du syndicat CSN.

Prochaine étape : la négociation

Cela fait maintenant presque un an que le STTCC–CSN a été accrédité. Il est temps que la direction de Coach Canada cesse d'avoir recours à toutes sortes de tactiques déloyales, qu'elle démontre sa bonne foi et qu'elle prenne place à la table de négociation ●

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS
S.T.T. COACH-CANADA
Pour arriver à destination, mon choix: la CSN
CSN

Cimetière du Repos Saint-François d'Assise

L'employeur creuse sa propre tombe !

Les syndiqués du cimetière

Anciennement affilié au Local 298 de la FTQ, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Repos Saint-François d'Assise–CSN a été accrédité le 20 octobre 2009. Depuis ce jour, l'employeur n'arrête pas de démontrer sa mauvaise foi, entre autres en procédant à des renvois et à des mises à pied temporaires tout en faisant de plus en plus affaire avec des sous-traitants. De plus, il ne se conforme pas aux pratiques habituelles en matière d'affectation des tâches touchant directement les services aux familles endeuillées. Et dernièrement, Jean-Marc Lizotte, président du syndicat, a eu droit à une suspension de trois jours pour insubordination.

La négociation

Depuis le début du processus, les représentants de l'employeur s'assoient autour de la table mais rien ne se passe. Pourquoi ? Parce que l'employeur ne fait qu'attendre une réponse concernant sa première offre dite « globale et finale » ! Déposée au nouveau syndicat CSN, cette offre ne contient que des propositions bien en deçà de celles qui avaient été offertes à la précédente organisation syndicale. Il est hors de question que le syndicat CSN accepte une telle base de négociation.

Depuis longtemps excédés par les comportements odieux de l'employeur, les syndiqués avaient voté, en décembre dernier, en faveur du déclenchement de grèves perlées pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée. Depuis le 29 janvier, ils interrompent donc les services le midi et les samedis. Soupçonnant la direction de l'établissement d'utiliser les services de briseurs de grève lors des interruptions de travail, le STT du Repos Saint-François d'Assise–CSN a demandé qu'une enquête soit faite par le ministère du Travail. Résultat : l'employeur a été reconnu coupable.

En agissant sans cesse de la sorte, l'employeur démontre clairement qu'il ne tente pas d'établir un climat propice à des relations de travail saines. En examinant bien ses gestes on comprend qu'il prend un malin plaisir à mépriser les travailleuses et les travailleurs, en ce sens, il creuse sa propre tombe parce que les syndiqués ne cèderont pas à son chantage. Ils continueront à se battre pour le respect et la reconnaissance ●

Marche mondiale des femmes 2010

Le respect guidera nos pas !

Du 12 au 17 octobre, dans le cadre de la Marche mondiale des femmes 2010, des dizaines d'activités originales et diversifiées seront organisées dans toutes les régions du Québec. La Coalition montréalaise de la Marche mondiale des femmes, dont le CCMM–CSN est membre, invite toutes les femmes et tous les hommes à se mobiliser et à marcher pour défendre des revendications fondamentales visant le respect des droits des femmes.

Malgré toutes les avancées obtenues par le mouvement des femmes depuis des décennies, il semble que rien ne soit acquis. Des décisions récentes des deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, démontrent leur volonté de faire reculer les droits des femmes. Le gouvernement Charest a aboli la Commission de l'équité salariale et il a instauré un tarif pour les services de santé qui affectera tout particulièrement les femmes et leur famille. Du côté canadien, les rapports du gouvernement Harper avec le mouvement anti-choix semblent très harmonieux et son intention de mettre fin au registre des armes à feu est très clair! Ce ne sont là que quelques exemples des menaces qui planent au-dessus des droits des femmes.

Mais les femmes du Québec ne resteront pas muettes devant de telles attaques. Lors de la marche mondiale 2010, elles exprimeront leur désir de vivre dans une société respectueuse, inclusive et égalitaire

Une journée, une revendication, des actions !

Mardi 12 octobre
Autonomie économique et lutte contre la pauvreté

Les femmes revendiquent la hausse du salaire minimum à 10,69$ l'heure et l'abolition des catégories «aptes et inaptes» à l'aide sociale, et ce, tout en tenant compte des besoins spécifiques des femmes atteintes d'un handicap ou toutes autres limitations à l'accès au travail.

Pour la région du Montréal métropolitain ces revendications signifient l'amélioration du sort d'une grande partie de la population puisqu'on retrouve sur ce territoire le plus haut taux de personnes à faible revenu de toutes les grandes villes canadiennes.

Les actions

On marche pour souligner plus de 100 ans d'histoire du travail des femmes au Centre-Sud. Parcours historique pour l'autonomie économique des femmes par un travail décent et des conditions de vie décentes.

Départ du Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF), 2422 boul. de Maisonneuve Est, (entre les rues Dufresne et Poupart).

À 13h.

Pour plus d'informations : CEAF : 514 524-3901

Pour connaître l'horaire complet des diverses activités pour cette journée, il vous suffit de consulter le calendrier des événements sur le site Internet de la Table des groupes de femmes de Montréal : www.tgmf.org

Devenez membre du groupe *Marche mondiale des femmes à Montréal* sur Facebook. Des informations sur les activités y seront régulièrement publiées.

Mercredi 13 octobre
Le bien commun et l'accès aux ressources

Les femmes revendiquent la fin de la privatisation et la non-tarification des services publics ainsi que la préservation du bien commun, et ce, dans une perspective d'accessibilité, d'universalité et d'équité.

Pour la région du Montréal métropolitain ces revendications signifient de mettre fin aux augmentations de tarifs, par exemple, les utilisatrices et utilisateurs du transport en commun ont connu des augmentations de tarifs de l'ordre de 45,7% depuis 2000. On demande aussi l'instauration d'une tarification «sociale» pour les personnes à faible revenu.

Les actions

Courte marche et actions percutantes et symboliques

Rassemblement au Complexe Desjardins, métro Place des Arts

De 10h30 à 13h30

Vendredi 15 octobre
La paix et la démilitarisation

Les femmes revendiquent la fin de recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignements du Québec et le retrait des troupes militaires canadiennes de l'Afghanistan.

Pour la région du Montréal métropolitain ces revendications signifient une demande de prise de position claire de la part de l'administration municipale.

Les actions

Une action interrégionale Montréal, Laval, Lanaudière et les Laurentides.

Parc de l'Étang, à Mascouche

Des autobus partiront de Montréal vers Mascouche

À compter de 12h30

Informations sur le départ en autobus :

Accueil CCMM–CSN au 514 598-2021

Jeudi 14 octobre
Contre les violences faites aux femmes

Les femmes revendiquent des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences envers elles, notamment, en demandant au gouvernement du Québec qu'il légifère sur les publicités sexistes et aussi en réaffirmant le droit inaliénable des femmes à disposer de leur corps et d'avoir ou non des enfants.

Pour la région du Montréal métropolitain ces revendications signifient, par exemple, la création d'une réglementation sur l'affichage et l'offre d'une éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires et non sexistes.

Les actions

Grand forum féministe contre les violences envers les femmes. Kiosques, conférences et une table ronde.

Atrium du pavillon EV de l'Université Concordia, 1515, rue Sainte-Catherine ouest, métro Guy-Concordia

De midi à 18h00

Samedi 16 octobre
Pour les droits des femmes et des peuples autochtones

Les femmes demandent que le Canada signe la *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* et qu'il respecte les droits qui y sont contenus en portant une attention particulière aux droits des femmes et des enfants.

Le 16 octobre est aussi la journée du départ vers Rimouski. Un autobus partira de la CSN, à 12h00. Les personnes intéressées à se rendre à Rimouski doivent réserver leur place auprès de Mireille Bénard, CCMM–CSN, au 514 598-2030.

Point culminant : dimanche 17 octobre

Le grand rassemblement à Rimouski sera le point culminant de toutes les actions locales et régionales menées au cours de la semaine. De toutes les régions du Québec, des militantes et des militants se donneront rendez-vous pour joindre leurs voix à celles de milliers d'autres femmes à travers le monde. Pour la troisième fois de son histoire, la Marche mondiale des femmes réunira des individus, des groupes et des organisations œuvrant pour éliminer les causes qui sont à l'origine des inégalités et des discriminations vécues par les femmes.

Les valeurs et les actions qui animent la MMF visent un changement politique, économique et social. Elles s'articulent autour de la mondialisation des solidarités, de l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples, du respect et de la reconnaissance de la diversité entre les femmes, de la multiplicité de nos stratégies, de la valorisation du leadership des femmes et de la force des alliances entre les femmes et avec les autres mouvements sociaux progressistes.

Voilà le message que porteront les femmes du monde entier !

Campagne *Boycott, Désinvestissement, Sanctions*

Une arme citoyenne et non violente

Contrairement à l'État d'Israël qui s'engage toujours plus avant envers la Palestine dans la violence de l'occupation, de la colonisation, dans la violation des droits humains et du droit international, la société civile palestinienne, elle, demande à la communauté internationale d'utiliser une arme citoyenne et non violente : la Campagne BDS.

Le 9 juillet 2005, un an après un avis de la Cour internationale de justice exigeant le démantèlement du *Mur de séparation* construit par Israël, 172 organisations civiles palestiniennes ont appelé la société civile internationale à s'impliquer contre les politiques d'apartheid israéliennes. Bien qu'Israël ne soit pas l'Afrique du Sud, le régime de terreur et de discrimination qu'il impose au peuple palestinien s'apparente de plus en plus à la définition des Nations-unies, de 1973, du crime d'apartheid : *actes et politiques institutionnalisés de ségrégation et de séparation ethnique ou raciale au sein d'un État.* La campagne BDS a donc été lancée avec un objectif bien précis : le respect par Israël du droit international et des droits fondamentaux du peuple palestinien. C'est en ce sens que le 34e congrès du conseil central a voté en faveur de la question de privilèges appuyant la campagne *Boycott, Désinvestissement, Sanctions.* À l'instar de plusieurs autres organisations politiques, communautaires et syndicales, le CCMM–CSN considère que cette campagne constitue aussi un outil pour faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils appliquent des sanctions contre Israël contribuant ainsi au rétablissement de la paix dans cette partie du monde.

Gestes simples, message fort

Concrètement, cette campagne de boycott des produits de consommation israéliens appelle à poser des gestes simples qui peuvent faire toute la différence. À l'heure actuelle, quatre produits à boycotter ont été identifiés : les cosmétiques Ahava (en vente chez La Baie) fabriqués dans la colonie Mizpe Schalem située illégalement en territoire palestinien, la librairie Chapters-Indigo dont les actionnaires soutiennent des militaires en Israël par l'entremise de la Fondation Heseg, les vins en provenance du territoire occupé du plateau du Golan (en vente à la SAQ) et certains sous-vêtements et systèmes d'hydratation produits par des entreprises militaires israéliennes, vendus chez Mountain Equipment Coop ●

Boycott, Désinvestissement, Sanctions
CONFÉRENCE BDS QUÉBEC

Contre l'apartheid israélien

OCTOBRE 2010 – MONTRÉAL
www.bdsquebec.org

Une conférence historique sur la campagne BDS se tiendra à Montréal du 22 au 24 octobre 2010. On pourra y entendre plusieurs personnalités dont Omar Barghouti du BDS national committee de Ramallah en Palestine ainsi que Bongani Masoku de la Confédération des syndicats sud africains (COSATU) de Johannesburg en Afrique du Sud.

Les objectifs de cet événement sont les suivants :

Regrouper les individus et les organismes de tous les secteurs de la société civile canadienne et québécoise et promouvoir la campagne BDS au Québec et au Canada ;

Consolider et faire avancer la dynamique et les actions déjà entreprises pour la campagne BDS dans les secteurs syndical, culturel, universitaire et de la consommation, particulièrement au Québec ;

Faciliter la communication entre les différentes campagnes et organismes au Québec et au Canada afin de coordonner les actions BDS déjà en cours ;

Sensibiliser le public et entreprendre une action d'éducation populaire au sujet de la campagne BDS, son histoire, ses objectifs et sa stratégie.

Les syndicats sont invités à participer à la conférence de deux façons : en mobilisant leurs membres pour qu'ils assistent à la conférence et en contribuant à son financement. Un événement d'une telle envergure engendre des frais élevés pour, entre autres, les déplacements et l'hébergement des invité-es internationaux, la traduction et la production du matériel promotionnel.

Il est aussi possible d'appuyer politiquement la campagne BDS en contactant info@bdsquebec.org pour que le nom de votre syndicat soit ajouté à la liste des organisations qui appuient officiellement la conférence.

Pour faire un don au fonds d'organisation de la conférence, simplement cliquer «Donnez» sur le site Internet de la campagne ou faire parvenir un chèque payable à l'ordre de «Congrès BDS 2010» à l'adresse suivante : Conférence BDS, 2010, 4755 Van Horne, suite 110, Montréal, Québec, H3W 1H8.

Les droits des palestiniens sont bafoués depuis trop longtemps, il faut agir !

Gaz de schiste

Ce qu'il faut savoir...

Voilà une bien grande question à laquelle certains répondent fermement oui pendant que d'autres, dont le CCMM–CSN, demandent des études, des consultations et des moratoires. Afin d'y voir plus clair, nous vous proposons ces quelques informations.

Qu'est-ce que le gaz de schiste?

Le gaz de schiste est une forme de gaz naturel appelé non conventionnel en raison de techniques d'exploration et d'exploitation qui diffèrent de celles du gaz naturel conventionnel. L'usage de gaz de schiste comme combustible ne diffère pas de celui du gaz naturel produit de façon conventionnelle. Il peut être utilisé pour la production d'énergie, notamment pour le chauffage industriel ou résidentiel et de façon encore très marginale pour le transport.

L'Office national de l'énergie, un organisme fédéral de régulation économique dans le secteur de l'énergie, décrit ainsi le processus d'exploitation de gaz de schiste : «Il s'agit de gaz emprisonné dans du schiste, une roche sédimentaire d'apparence semblable à celle de l'ardoise d'un tableau noir. Le schiste est la roche sédimentaire la plus répandue sur la planète. Il est moins perméable que le béton, de sorte que le gaz naturel ne peut s'écouler facilement vers les puits. En fait, il est si solidement emprisonné qu'il doit d'abord circuler dans des espaces poreux mille fois plus petits que ceux du grès des réservoirs conventionnels. Le gaz classique est plus facile et moins coûteux à produire. Cependant, la production de gaz provenant de ces accumulations diminue. Afin de pallier ce recul de production, l'industrie pétrolière et gazière se tourne vers des combustibles fossiles dont la production était auparavant jugée trop coûteuse et difficile. Les nouvelles techniques, telle la fracturation hydraulique en plusieurs étapes, jumelées au forage horizontal, facilitent la production de gaz de schiste et ce, à moindres coûts. [...] Le potentiel de gaz de schiste au Canada s'élève à au moins 1 000 billions de pieds cubes».[1] On comprend donc pourquoi les compagnies pétrolières et gazières se lancent avec frénésie dans l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. Elles y voient l'occasion d'empiler les dollars !

Un moratoire est nécessaire

Le conseil central, à l'instar de plusieurs autres organisations, demande un moratoire sur toute émission de permis de forage de gaz de schiste. Bien que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) se soit vu confié un mandat concernant ce dossier, les entreprises productrices de gaz de schiste pourront continuer leurs activités d'exploration pendant les consultations. Pour le CCMM–CSN, ce fonctionnement est inadmissible. Un moratoire est nécessaire pour permettre l'étude des impacts environnementaux, sociaux et économiques avant d'exploiter la matière. D'autant plus que ce dossier cause déjà des problèmes d'acceptabilité dans la population et de multiples questions environnementales sont posées quant aux méthodes de travail utilisées qui peuvent mettre en danger les puits et la nappe phréatique.

C'est en ce sens que le conseil central a participé, le 12 septembre dernier, à la manifestation organisée, entre autres, par Greenpeace devant le Congrès mondial de l'énergie. Plusieurs membres du CCMM–CSN étaient présents pour faire entendre la voix de la société civile et pour demander une réelle réflexion collective sur l'ensemble de la problématique énergétique, incluant l'exploitation du gaz de schiste ●

1 L'ABC du gaz de schiste-Office national de l'énergie-Novembre 2009

Le 12 septembre à Montréal, un bain dans la marée noire

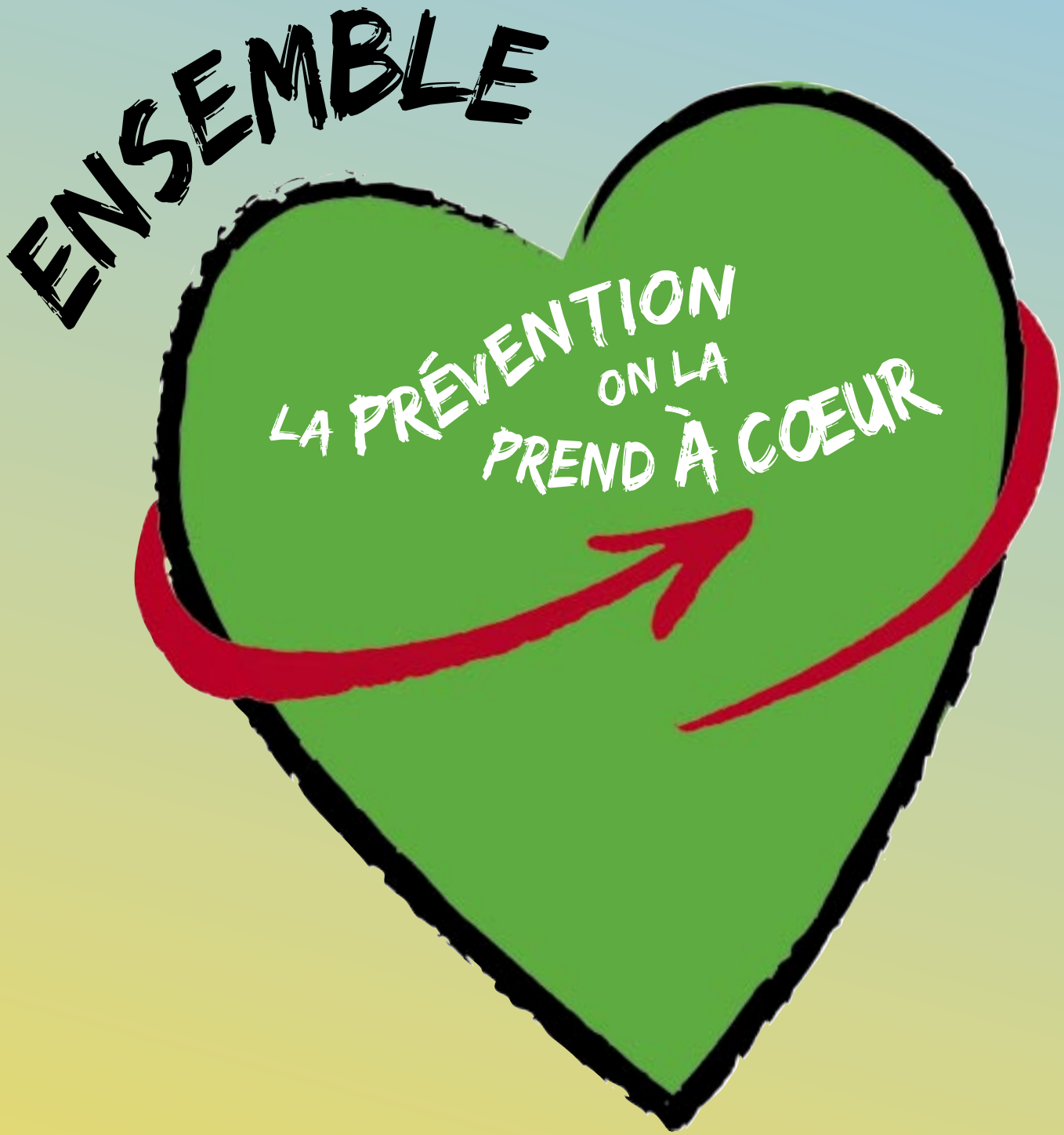

DU 24 AU 30 OCTOBRE 2010

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CSN

SANTÉ
SÉCURITÉ
AU TRAVAIL